Image not found or type unknown

Cdd / Fonction publique territoriale.

Par **dlemoine1**, le **20/03/2013** à **19:06**

Bonjour,
Mon épouse, de 1999 à 2008, a eu 23 cdd, dont 19 de 3 mois, comme Assistante socio-éducative non-titulaire dans un conseil général.

Est ce normal ? et sinon, peut elle obtenir réparation ?
En droit du travail ou administratif ?

Merci de nous répondre.

D. Lemoine

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés